



HÔTELLERIE & RESTAURATION : LE SECTEUR FACE À LA CRISE

Congrès annuel 2021 du Groupement National des Indépendants Hôtellerie & Restauration

Lundi 15 novembre 2021

Frédéric Visnovsky

Médiateur national du crédit aux entreprises - Banque de France

Pour ouvrir cette 1ère conférence plénière consacrée à « La reconquête de notre indépendance économique et financière », il m'a été demandé de présenter la situation économique et financière de votre secteur et de ses entreprises ainsi que de leurs perspectives.

Je ne pense pas vous faire découvrir une situation que vous vivez au travers d'une crise inédite, totalement exogène, qui, avec l'évolution de l'épidémie et des phases de confinement, a créé une récession exceptionnelle.

La singularité de cette crise, c'est aussi l'ampleur des mesures d'urgence et de soutien mises en place pour répondre aux conséquences des décisions administratives de fermetures et de restrictions d'activité. Des mesures dont l'objectif était de protéger les revenus et le tissu économique afin de préserver la capacité de rebond.

Le choc a été terrible avec une baisse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 7,9 % en 2020, mais le rebond est fort avec une prévision de croissance de 6,3 % en 2021.

Dans cette crise, le secteur de l'hébergement-restauration a été le plus affecté **(1)** mais, le secteur aussi est celui qui a eu le plus recours aux dispositifs de soutien public **(2)**. Alors que l'activité économique connaît une reprise vigoureuse, il connaît une reprise progressive **(3)** avec plusieurs enjeux de sortie de crise **(4)**.

1 - Le secteur le plus affecté par la crise

(Slide 2)

L'activité du secteur a chuté brutalement au deuxième trimestre 2020, à – 30 % en écart au quatrième trimestre 2019, puis le rebond a été moindre que pour les autres secteurs au troisième trimestre avant que les nouvelles mesures liées à la gestion de la crise sanitaire n'affectent à nouveau le secteur de manière significative. Les cafés, bars et restaurants ont ainsi dû fermer leurs portes du 15 mars au 2 juin 2020, et de la fin octobre jusqu'au printemps 2021. Le secteur de l'hébergement a de son côté subi de plein fouet l'impact des deux confinements. De surcroît, les entreprises ont dû s'adapter à de nouveaux protocoles sanitaires, aux fermetures en soirée, et faire face à la baisse de la clientèle étrangère. Dans le même temps, l'autorisation des activités de livraison et de vente à emporter a été insuffisante pour stopper la chute de l'activité. In fine, le PIB du secteur a chuté de 36,6 % en 2020. En 2021, la levée des principales restrictions a permis à nouveau un vif rebond au deuxième trimestre, sans toutefois restaurer la situation d'avant-crise.

Ces chocs d'activité ont eu des impacts directs sur la situation de trésorerie. L'intensité du choc de trésorerie (part des entreprises dont la dette nette augmente avec un choc négatif de trésorerie) est ainsi nettement plus importante dans le secteur hébergement-restauration (87 % des entreprises) qu'elle ne l'est dans l'ensemble de l'échantillon (41 % des entreprises).

(Slide 3)

Sur l'ensemble du dernier trimestre 2020 (octobre-novembre-décembre), le chiffre d'affaires a plongé de - 78 % par rapport à la même période de l'année précédente, portant sur l'année 2020, les pertes au montant vertigineux de l'ordre - 55 % avec des situations assez comparables pour les trois grands secteurs de la filière HCR (hôtellerie, restauration et débits de boissons).

2 – Le secteur le plus aidé pendant la crise

(Slide 4)

Dans ce contexte, le secteur de l'hébergement-restauration est celui qui a eu le plus recours aux dispositifs de soutien public, notamment les subventions : alors qu'il rassemble un peu plus de 5 % de l'emploi salarié privé et 3 % de la valeur ajoutée, il représente 26 % des heures d'activité partielle depuis mars 2020, 37 %

des montants cumulés de versements au titre du fonds de solidarité, 8 % des montants de prêts garantis par l'État (PGE) et 7 % des cotisations sociales reportées restant à recouvrer à mi-mai 2021.

Le recours a été large sur les quatre dispositifs de soutien puisque, entre octobre 2020 et mars 2021, parmi les entreprises ayant recouru à au moins un dispositif, 29 % ont eu recours à un seul, 28 % à deux, 29 % à trois et 15 % à quatre dispositifs.

Le secteur est celui où le taux de non-recours est le plus faible. Alors que 46 % des entreprises n'ont bénéficié d'aucun des quatre principaux dispositifs (activité partielle, fonds de solidarité, PGE, report de cotisations sociales), dans le secteur hébergement-restauration, près de 235 000 entreprises ont eu recours à au moins une aide entre mars 2020 et mars 2021 (correspondant à 64 % des entreprises du secteur) et 114 000 entreprises n'ont bénéficié d'aucune des quatre principaux dispositifs (33 % des entreprises du secteur).

(Slide 5)

La contribution à l'évolution de l'Excédent Brut d'exploitation (EBE) des deux dispositifs (activité partielle et fonds de solidarité), est la plus importante dans le secteur hébergement-restauration : la baisse de l'EBE est de 30,2 %, soit 7 milliards d'euros contre près de 129,4 % en l'absence de dispositifs, soit une perte de 30 milliards d'euros. Ainsi, les dispositifs (à hauteur de 37 points pour le fonds de solidarité et 63 points pour l'activité partielle) permettent une compensation à plus de 75 % de la baisse de l'EBE pour le secteur.

Le conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a analysé l'évolution du chiffre d'affaires, de l'excédent brut d'exploitation, du résultat net et de l'endettement brut en 2020 et début 2021 sur la base de bilans de TPE et de PME. Si le chiffre d'affaires et l'EBE moyens de cet échantillon sont en retrait de respectivement 6,6 % et 2,8 % par rapport à 2019, le résultat net est en hausse de 2 %. Dans cet échantillon, le secteur hébergement-restauration a été amputé d'une part significative de son chiffre d'affaires (- 29,2 %) et de son EBE (- 13,1 %) et l'endettement brut aurait augmenté de 16 %. En ce qui concerne le résultat net, il augmenterait (+ 10,1 %), montrant que les dispositifs de soutien financier auraient donc pleinement joué le rôle d'amortisseurs, et même plus : les aides financières, qui ne sont pas imposables, ont pu compenser au-delà des pertes.

3 - Le secteur connaît une reprise progressive

(Slide 6)

Avec la levée du confinement, le deuxième trimestre 2021 a amené une respiration pour le secteur hébergement-restauration : comparé à un second trimestre 2020 quasi à l'arrêt, le chiffre d'affaires du secteur connaît une progression de 333 % au second trimestre 2021 mais, en glissement annuel, la baisse reste significative ; de l'ordre de - 43 % à l'issue du mois de juin.

Les données disponibles dans les dernières enquêtes de conjoncture de la Banque de France montrent une progression continue du niveau d'activité au troisième trimestre 2021, sans toutefois revenir encore au niveau d'avant-crise (inférieur de 15 à 20 %).

(Slide 7)

En octobre 2021, le climat des affaires dans l'hébergement-restauration se redresse fortement. À 115, l'indicateur qui le synthétise gagne 6 points et se situe bien au-dessus de sa moyenne. Les soldes prospectifs s'améliorent, en particulier la demande prévue.

(Slide 8)

Dans un contexte qui reste difficile pour le secteur, Xerfi anticipe une hausse de seulement 8,5 % des revenus de l'hébergement-restauration en 2021 et estime que le secteur restera durablement impacté par la crise sanitaire et le rattrapage de l'activité sera encore incomplet en 2022.

Si la clientèle de loisir continuera de jouer un rôle moteur du côté de la demande domestique, celle-ci restera bridée par la lente reprise du tourisme d'affaires. De même, les arrivées de visiteurs étrangers se maintiendront en deçà de leur niveau d'avant crise. À cela s'ajouteront les défaillances d'entreprises parmi les établissements les plus fragiles et le manque de main-d'œuvre qui limiteront la capacité de rebond du secteur.

Au final, Xerfi anticipe une hausse de 38,5 % du chiffre d'affaires de l'hébergement restauration en 2022, insuffisante pour retrouver le niveau d'activité de 2019.

4 – Le secteur face à des enjeux de sortie de crise

(Slide 9)

Le secteur est confronté à un problème de salarié puisqu'entre février 2020 et février 2021, l'effectif passe de 1 309 000 à 1 072 000. Il recule donc de 237 000 alors qu'il croît de l'ordre de 50 000 par an au cours des deux dernières années

Ce repli marqué s'explique essentiellement par le moindre recrutement de nouveaux salariés : alors qu'un tiers de l'effectif est habituellement renouvelé en un an (soit 420 000 personnes), seuls 213 000 nouveaux salariés ont rejoint ce secteur entre février 2020 et février 2021. Dans le même temps, davantage de salariés l'ont quitté : 71 000 de plus, dont 50 000 sortis de l'emploi privé et 21 000 partis vers d'autres activités. Enfin, 25 000 personnes placées en activité partielle dans ce secteur ont débuté une autre activité après le deuxième confinement. Elles étaient susceptibles de quitter l'hébergement-restauration lors du redémarrage de l'activité. Dans ce contexte, à l'été 2021, les difficultés de recrutement se sont nettement accrues : 3 salariés sur 10 travaillent dans des entreprises qui signalent un manque de personnel et 1 salarié sur 10 dans des entreprises qui attribuent cette situation au départ non anticipé de salariés placés en activité partielle.

L'absence de dynamique entrepreneurial se retrouve dans les statistiques d'entreprises au 3^{ème} trimestre 2021 comparées à 2020 : les créations en baisse de 29,5 % ne compensent pas le nombre d'entreprises en difficulté qui baissent néanmoins de 45,2 % mais avec des radiations en hausse (+ 15,3 %).

(Slide 10)

L'évolution de l'endettement est un point de vigilance : si la situation financière des entreprises, considérées globalement, semble bonne, l'étude des bilans individuels d'entreprises dont dispose la Banque de France met en exergue un ensemble d'entreprises fragilisées par la crise.

De fait, le recours à l'endettement, facilité par le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE) a permis à une majorité d'entreprises de maintenir ou d'améliorer leur trésorerie malgré la baisse de leur chiffre d'affaires : pour 73% des entreprises étudiées, la trésorerie est stable ou en hausse. Le dispositif des PGE y contribue nettement : 27% des entreprises étudiées y ont recours. Ces entreprises sont à la fois proportionnellement plus nombreuses à afficher une trésorerie stable ou en

augmentation (plus de 89%) et connaissent une progression de leur trésorerie plus importante que celles qui n'ont pas utilisé ce dispositif.

Malgré cette hausse de la trésorerie pour une majorité d'entreprises, 14% des entreprises étudiées subissent à la fois une hausse de leur endettement et une baisse de leur trésorerie : elles figurent dans le quadrant « sensible ». Elles doivent donc faire l'objet d'une vigilance particulière et l'utilisation des cotations Banque de France permet d'identifier au sein du quadrant « sensible » les entreprises potentiellement fragilisées mais économiquement viables, qui pourraient connaître des difficultés lors de la levée des mesures d'accompagnement mises en place par l'État. En retranchant de cette dernière catégorie les entreprises les mieux cotées et les plus mal cotées avant la crise sanitaire, 6 % à 7 % des entreprises cotées devront faire l'objet d'un suivi attentif.

Ces proportions sont plus élevées dans le secteur hébergement-restauration où la part d'entreprises dans le quadrant « sensible » se situe entre 18 à 20 % et en isolant les entreprises cotées entre 4 et 5+, ce sont entre 10 à 13% qui devraient faire l'objet d'un suivi attentif.

Ce suivi attentif pourra se faire dans le cadre du plan d'accompagnement des entreprises en sortie de crise lancé le 1^{er} juin dernier, qui doit permettre la détection précoce des fragilités financières, l'orientation et le conseil à destination de ces entreprises auxquelles une palette de solutions pourra être utilisée pour consolider leur situation financière et assurer la poursuite de leur activité dans les meilleures conditions.